



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
17 mai 2017  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 3 d) de l'ordre du jour

#### Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention

#### Révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international

## Révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international

### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a entamé son travail, comme le prescrit la décision 18/CP.22, paragraphe 3, relatif à la révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international sur la base de l'expérience acquise lors de la première série d'évaluation et d'examen en tenant compte des informations communiquées par les Parties<sup>1</sup>.
2. Le SBI a accueilli avec satisfaction les première et deuxième séries d'évaluation et d'examen, organisées conformément aux modalités et procédures adoptées, telles qu'elles figurent dans l'annexe II à la décision 2/CP.17, et a dit combien était précieuse l'expérience que l'on en tirait. Il a pris note des communications des Parties et des échanges de vues concernant la révision desdites modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international.
3. Le SBI a également pris note des travaux en cours du Groupe de travail ad hoc sur l'Accord de Paris au titre du point de son ordre du jour sur les modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris. Il a reconnu que les procédures d'évaluation et d'examen, en tant qu'elles font partie des dispositions relatives à la transparence que prescrit la Convention, concourent à enrichir l'expérience acquise aux fins du développement de ces modalités, procédures et lignes directrices, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de l'Accord de Paris.
4. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquantième session (juin 2019).

<sup>1</sup> À consulter sur la page <http://www4.unfccc.int/submissions>.

